



ON BÂTIT L'AVENIR AU QUOTIDIEN

30 ANS

FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICHI.

FONDS
de solidarité FTQ

Le mariage réussi de l'économie et du social

« Nous sommes présentement le plus gros investisseur de capital de risque au Québec »

Le Fonds de solidarité FTQ annonce ses couleurs dans son appellation même: les mots «fonds» et «solidarité» traduisent à la fois une réalité économique et un concept social. Rencontre à ce sujet au siège social de cette organisation Cendrillon avec le p.-d.g. du Fonds, Yvon Bolduc, et le président de la FTQ et du conseil d'administration du Fonds, Michel Arsenault.

RÉGINALD HARVEY

Les résultats sont probants 30 ans plus tard, comme le démontrent ces chiffres: l'actif net est passé à près de 9 milliards en 2013 et le nombre d'actionnaires avoisine aujourd'hui les 600 000. Alors, comment expliquer que la fusion de l'économie et du social soit devenue une telle réussite? Faut-il remonter à ce précurseur et visionnaire que fut Louis Laberge pour en trouver la raison?

Michel Arsenault se remémore cette époque: «Au départ, la FTQ, c'est 60% de gens qui viennent du secteur privé. Il faut se reporter au contexte économique du début des années 1980 pour comprendre. J'étais alors à Sept-Îles: on s'affairait à fermer Schefferville et Gagnon pendant que des pans entiers de l'économie tombaient par terre, par exemple l'industrie manufacturière dans l'est de Montréal. On se souviendra que les taux d'intérêt étaient au-dessus de 20%, ce qui veut dire qu'il y avait dans les banlieues de la métropole des rues complètes de maisons à vendre.»

Tel se présentait le début des années 1980, au moment où les emplois se perdaient en très grand nombre: «À plusieurs reprises, on s'est dit: si les entreprises où nos membres travaillent avaient accès à un capital plus patient, on pourrait sauver des emplois, parce qu'une crise, à un moment donné, elle prend fin. C'est cyclique, cette affaire-là.» Voilà d'où l'idée d'un fonds est venue en ces années difficiles où Louis Laberge répétait souvent: «Si seulement la banque était pas si pressée de tirer la plogue.» Le temps était venu de passer de l'attentisme à l'action.

Les dirigeants de la FTQ vont donc rencontrer les gouvernements et fédéral et provincial: «On voulait obtenir un crédit d'impôt en raison du fait que nos membres réalisaient peu d'économies, ce qui représentait un autre problème. Au moment de la création du Fonds, il y avait moins de 5% de ceux-ci qui contribuaient à un REER. On a donc voulu faire d'une pierre deux coups: inculquer une notion d'économie chez ces derniers et avoir accès à un capital un peu plus patient tout en répartissant le risque sur l'ensemble du Québec.» Preuve à l'appui du succès obtenu et fait qui échappe à la connaissance du grand public, il signale que 56% des actionnaires du Fonds sont aujourd'hui des syndiqués tandis que 44% émanent de la population québécoise non syndiquée. Il mentionne en outre que 60% des membres de la FTQ souscrivent présentement à un REER: «En 30 ans, on a inculqué une notion d'économie.»

Cohésion et mutualisation

Il en arrive au dilemme auquel fait face quotidiennement Yvon Bolduc, le grand boss du Fonds: «Il faut maintenir et créer des jobs, mais, en même temps, il faut aller chercher du rendement.» M. Bolduc intervient: «Il y a une façon philosophique d'agir derrière le Fonds de solidarité. Je me sers pour illustrer cela d'une expression utilisée à l'époque par M. Laberge: "On est passés du face à face au coude à coude." Dans une économie, ça prend des entrepreneurs, des patrons, des employés et du capital. Si on fait en sorte que tous ces éléments-là sont conjugués de façon cohérente, il en résulte plus d'efficacité que si chacun tire sur la couverture de son côté; c'est le résultat que le Fonds a réussi à obtenir.» Il sort une autre clé du succès du trousseau: «Si on ajoute là-dedans les valeurs syndicales sur le plan du bilan social et de la formation économique, on voit que tout cela a aidé à transformer presque complètement les relations de tra-



Yvon Bolduc et Michel Arsenault

vail au cours des 30 dernières années.»

Syndicaliste de carrière depuis 40 ans, M. Arsenault renchérit et démontre par la suite à quel point les relations de travail se sont améliorées au Québec depuis les années 1970 jusqu'à maintenant, ce qui le conduit sur le terrain de la formation économique: «Selon le libellé de la loi sur le fonds, on est tenus d'en faire. On ne veut pas à la FTQ que nos négociateurs syndicaux sur les comités de négociation soient des comptables agréés, mais on veut qu'ils soient capables de comprendre un bilan de compagnie, de savoir dans quel type d'industrie ils négocient et quels sont les facteurs incontrôlables qui existent là à cause de la concurrence, de la mondialisation, etc.» Cette formation est transmise depuis 1986 et, l'an dernier, plus de mille personnes l'ont reçue: «Je n'ai pas la prétention d'affirmer que celle-ci a réglé tous les problèmes de relations de travail ici, mais elle a eu une influence importante sur les changements de mentalité dans ce domaine à la FTQ.»

Yvon Bolduc abonde dans le même sens:

La mission du Fonds

Créer, maintenir ou sauvegarder des emplois

Investir dans des entreprises à impact économique québécois et leur fournir des services afin de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois.

Former les travailleuses et les travailleurs

Favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans le domaine de l'économie et leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec.

Développer l'économie du Québec

Stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleuses et aux travailleurs, de même qu'aux entreprises québécoises.

Préparer la retraite

Sensibiliser et inciter les travailleuses et travailleurs à épargner pour leur retraite et à participer au développement de l'économie par la souscription d'actions du Fonds.

«En agissant ainsi, la direction est impliquée elle aussi. Quand les employés sont au courant des enjeux et partagent les objectifs de l'entreprise, tout à coup, on obtient plus d'efficacité, de créativité et de collaboration. L'employeur se rend vite compte qu'il y a beaucoup de valeur à retirer quand on fait appel à l'intelligence des employés. Ça revient encore à constater qu'il est plus payant de travailler dans un esprit de cohésion.»

Ce constat le conduit à cerner un autre des secrets de la réussite du Fonds: «On a mutualisé le risque parmi tous les travailleurs au Québec. Pour faciliter cette mutualisation du risque, on donne un crédit d'impôt qui fait en sorte que les gens qui vont devenir actionnaires du Fonds et participer à sa croissance seront en mesure de réduire leur risque en obtenant ce crédit à court terme. Par la suite, l'équipe de professionnels du Fonds va procéder à des investissements qui vont profiter aux gens, à terme, pour retrouver un rendement raisonnable.»

Quelques facteurs déterminants

En 30 d'existence, est-ce qu'il existe des éléments ou des événements majeurs qui ont servi à guider le Fonds de solidarité vers les sommets atteints? Outre la formation économique, Michel Arsenault soutient que, depuis 1984, les quelque 2000 responsables locaux

(RL) bénévoles ont été et demeurent de précieux ambassadeurs du Fonds, eux qui en font la promotion dans leurs milieux de travail à travers tout le Québec; ils ont ainsi contribué fortement à sa croissance. En outre, la création et le maintien de 500 000 emplois ont bien soutenu la cause du Fonds durant les trois dernières décennies: «Nous sommes présentement le plus gros investisseur de capital de risque au Québec, sans compter que nos équipes ont mis l'accent pour tenir compte du phénomène régional: 40% de nos investissements se font dans le Grand Montréal et 60% dans toutes les régions par l'intermédiaire des fonds locaux et régionaux.»

De son côté, Yvon Bolduc met en relief la démarche professionnelle du Fonds, qui lui procure crédibilité et croissance: «On est vraiment bien implantés à travers la province, ce qui est une des causes de notre succès à long terme, mais il y a un autre point qui a joué en notre faveur: c'est la mise en place des équipes multidisciplinaires et la spécialisation de celles qui se consacrent aux investissements. Nous sommes reconnus sur les marchés parce que nos équipes, quand elles parlent d'un secteur d'activités, elles le connaissent très bien puisqu'elles comptent des spécialistes dans ce domaine. On s'est montrés innovateurs sur ce plan.»

« La crise était grave »

Élargir le coffre à outils des syndicats pour défendre les travailleurs: tel était l'objectif du Fonds de solidarité FTQ lors de sa création en 1983. Depuis le début des années 1980, la récession frappait le Québec de plein fouet et les temps étaient durs pour l'emploi.

MARTINE LETARTE

«La crise était grave, des centaines de milliers d'emplois ont été perdus au Canada et les syndicats vivaient de l'impuissance face aux fermetures d'usine qu'on annonçait chaque jour», se souvient Jean-Guy Frenette, qui était alors directeur de recherche à la Fédération des travailleuses et travailleuses du Québec (FTQ) depuis 1967.

«C'était quelque chose de nouveau parce que les syndicats avaient toujours vécu dans un contexte de croissance jusqu'aux années 1970, marquées par la crise du pétrole», précise-t-il.

Les syndicats avaient mis sur pied des initiatives ponctuelles pour aider la relance d'entreprises ou de secteurs en difficulté, mais on sentait le besoin de créer une structure permanente.

«La goutte qui a fait déborder le vase: les entreprises en difficulté se sont mises à demander aux travailleurs d'investir en elles pour sauver leurs emplois, et lorsqu'elles faisaient faillite, les travailleurs perdaient tout, raconte M. Frenette. Nous avons discuté de solutions possibles avec Louis Laberge [président de la FTQ de 1964 à 1991] et il a décidé d'aller de l'avant avec un fonds pour intervenir directement afin de sauver des emplois.»

Jean-Guy Frenette avait développé une expertise en relance d'entreprises et en capi-

tal de risque. C'est donc à lui qu'on a confié la préparation de la documentation pour démarrer le Fonds.

«On avait créé un comité consultatif très compétent avec notamment Claude Blanchet, qui était directeur général de la Société de développement des coopératives, et Paul-Arthur Fortin, alors président d'Entrepreneurship Québec [aujourd'hui la Fondation de l'entrepreneurship]», explique Jean-Guy Frenette, aujourd'hui à la retraite.

Le Fonds était créé pour tous les travailleurs, peu importe qui était leur employeur ou leur syndicat.

«C'était évident depuis le départ puisque nous allions avoir une contribution en fonds publics, explique M. Frenette. Jacques Parizeau, qui était ministre des Finances, n'a d'ailleurs pas hésité à nous accorder le crédit d'impôt pour les cotisations.»

Une fois le Fonds fonctionnel sur papier, il fallait susciter l'adhésion des travailleurs. «Nous devions collecter [des cotisations] travailler par travailleur, indique M. Frenette. Nous avons monté un réseau de responsables locaux. Dans chaque usine, un responsable expliquait aux travailleurs le fonctionnement du Fonds et leur demandait de participer.»

Il est convaincu que si le Fonds a réussi à traverser l'épreuve du temps, c'est en grande partie grâce à son mode de fonctionnement. «Le Fonds appartient aux travailleurs, il est pris en charge par la base. L'institution ne leur est pas étrangère et elle est axée sur leur besoin de protéger les emplois.»

Au-delà de toute attente

«Nous avons préparé différents scénarios à l'époque qui montaient jusqu'à 500 millions de dollars, mais Louis Laberge avait mentionné 200 millions en conférence de presse. Tout le monde pensait que c'était une grosse farce», se souvient M. Frenette.

Le Fonds gère maintenant un actif net de 8,8 milliards de dollars.



Louis Laberge

FONDS DE SOLIDARITÉ



De gauche à droite : Raymond Legault, Rémi Marcoux et Michel Nadeau

QUÉBEC ÉCONOMIQUE

« Si le Fonds n'existait pas, il faudrait l'inventer ! »

Le défi consiste maintenant à assurer la relève

En trente ans, non seulement le Fonds de solidarité de la FTQ a joué un rôle majeur dans la préservation des emplois au Québec, mais il a également servi de levier économique aux entreprises d'ici et a permis de sensibiliser les travailleurs, les syndicats et les patrons aux besoins des uns et des autres.

CLAUDE LAFLEUR

Pour Rémi Marcoux, fondateur des imprimeries TC Transcontinental, Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées, et Raymond Legault, président de l'Union des artistes, le Fonds était une invention nécessaire.

Quand le Fonds s'implique

M. Marcoux est l'un de nos plus grands entrepreneurs. En quelques décennies seulement, il a transformé un petit atelier d'impression (comptant une trentaine d'employés) en l'un des plus importants imprimeurs d'Amérique du Nord (qui emploie aujourd'hui plus de 10 000 personnes). En 1976, il prenait en main un atelier fermé à la suite du décès de son fondateur. « J'ai vu là une occasion d'affaires, dit-il. Nous avons donc rouvert l'usine en janvier 1976 en la spécialisant dans l'impression des circulaires... » C'est ainsi que s'est amorcée la grande aventure de Transcontinental.

En 1989, l'entreprise désirait ouvrir une usine en Californie. Toutefois, le syndicat bancaire avec lequel elle faisait d'ordinaire affaire refuse de lui avancer les fonds nécessaires. (M. Marcoux glisse au passage que son entreprise avait alors cumulé plus d'un milliard en emprunts!)

« J'ai donc fait appel au Fonds de solidarité et j'ai été très bien reçu, poursuit-il. Ça a été assez facile de négocier avec eux pour obtenir 100 millions — même si on ne m'a pas fait de cadeau... — en me prêtant l'argent à 8% d'intérêt par année. » Fort de cet appui, le patron de Transcontinental décroche ensuite un autre 100 millions auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. « Et par la suite, les banques se sont mises à courir après moi! lance-t-il en riant. C'est dire que le Fonds a joué un rôle déterminant en étant le déclencheur de notre projet californien », résume-t-il avec satisfaction.

De son côté, Michel Nadeau illustre un autre rôle joué par le Fonds alors qu'il participait au sauvetage de SSG Groupe financier, l'une des grandes compagnies d'assurance-groupe au Canada. « J'arrive donc à la SSG en 1990, raconte-t-il, et c'est la panique. La compagnie perd de l'argent; elle est en fait en faillite... Desjardins et les grandes compagnies de Toronto nous convoient, mais il n'est pas question pour nous de vendre à des firmes torontoises. Et c'est là qu'arrive le Fonds avec un investissement de 40 millions. » Et M. Nadeau de clamer sans hésiter : « La SSG n'existerait pas aujourd'hui sans l'intervention du Fonds de solidarité ! »

Pour sa part, Raymond Legault n'a pas à proprement parler profité d'un coup de pouce du Fonds. Il observe néanmoins l'important rôle joué par

celui-ci dans la sensibilisation et la formation des travailleurs à l'administration de leurs avois.

Pour avoir longtemps participé aux comités de négociation de l'Union des artistes, il a pu ainsi observer le travail de sensibilisation du Fonds auprès d'un peu tout le monde aux besoins de chacun. « Lorsque tu négocies et que tu vois les défis que l'entreprise a à relever, ça relativise les choses, dit-il. Et je pense que le Fonds a créé globalement une paix sociale et syndicale. »

Ce que confirme Rémi Marcoux, qui considère d'ailleurs que, grâce à ses programmes de formation, « le Fonds a beaucoup fait évoluer les travailleurs en leur faisant comprendre comment ça se passe dans une entreprise, quelles sont les conditions de réussite. C'est pour moi le plus grand apport du Fonds. »

Le grand défi de l'avenir

Depuis 2005, Michel Nadeau se préoccupe de la gouvernance des entreprises, ce qui lui a permis de découvrir l'expertise développée au Fonds. « Depuis quelques années, je m'occupe de l'évaluation des placements, dit-il, en particulier de déterminer comment on évalue la valeur des placements privés. » Or, étant donné que 60% des placements réalisés par le Fonds de solidarité sont de cette nature, M. Nadeau a cru bon s'associer à l'équipe du Fonds qui évalue ce type de placements. « Je pensais alors que j'allais leur montrer comment nous, nous faisons cela à la Caisse, lance-t-il. Or, je me suis trompé; c'est plutôt eux qui m'en ont montré... J'ai été ébloui par leur savoir-faire! »

Il fait en outre ressortir que partout ailleurs au Canada, les fonds de travailleurs qui ont été mis sur pied dans les années 1980-1990 ont échoué. « Ils ont tous fermé leurs portes, fait faillite ou été privatisés, dit-il, alors qu'au Québec, le Fonds a prospéré. »

Pourquoi? À cause de la rigueur des administrateurs, observe-t-il. « Je pense qu'au Québec, nous sommes rigoureux en matière de placements comme dans le monde coopératif, dit-il. On suit toujours une démarche rigoureuse... » Il observe d'ailleurs que le Fonds de solidarité a toujours su concilier deux missions, à savoir maintenir et créer des emplois tout en obtenant de bons rendements de placement. « C'est là la preuve de la qualité de leur gestion », résume-t-il. Rémi Marcoux estime quant à lui que « lorsqu'on regarde le bilan du Fonds sur une période de trente ans, l'évaluation en termes de capital de risque est remarquable. »

En conséquence, Michel Nadeau estime que « la meilleure idée qu'on a eue au Québec dans le domaine de la finance a été justement la création du Fonds de solidarité de la FTQ. Si le Fonds n'existait pas, il faudrait l'inventer! », lance-t-il joyeusement.

Selon M. Marcoux, Nadeau et Legault, le grand défi du Fonds, comme de la société québécoise en général, consiste à présent à assurer la relève de nos entrepreneurs. Il faut que nous aidions nos jeunes à prendre en main nos entreprises, disent-ils en substance, et le Fonds peut jouer un rôle majeur en cette matière. « C'est le grand défi de l'avenir, le défi qui se présente à nous tous dès aujourd'hui! »

JACQUES PARIZEAU SE SOUVIENT

De la confrontation à la coopération

« C'est une source de capital de risque remarquable »

La création du Fonds de solidarité FTQ, survenue dans la foulée d'une descente aux enfers de l'économie du Québec, a eu un effet particulièrement stimulant pour l'entrepreneuriat, selon l'ancien premier ministre Jacques Parizeau. Il estime même que la mise en place de ce levier financier a contribué à améliorer le climat social.

ALEXANDRE SHIELDS

Jacques Parizeau se souvient très bien de la désastreuse récession du début des années 1980. Le gouvernement de René Lévesque, en pleine déprime postférendaire, voit tous les indicateurs économiques passer au rouge. « Les taux d'intérêt sont devenus fous. Le taux préférentiel des banques est passé à 17%. Le taux d'hypothèque, à 22,75%. Tout s'est arrêté », rappelle celui qui était alors ministre des Finances. Au cours de la « dramatique » année 1982, le taux de chômage grimpe même jusqu'à 14%.

Au cœur de la crise, M. Parizeau rencontre le président de la FTQ, Louis Laberge, qui souhaite mettre sur pied un fonds qui doit notamment permettre aux entreprises du Québec d'aller chercher les capitaux nécessaires pour investir et ainsi créer de l'emploi. L'ex premier ministre péquiste rappelle d'ailleurs qu'à cette époque, il y avait « très peu de capital de risque » disponible au Québec. Dans un contexte de profonde crise, la situation était tout simplement intenable.

Jacques Parizeau explique qu'il était aussi de plus en plus courant que des syndicats prennent part à l'actionnariat de certaines entreprises. « De plus en plus, on voyait des entreprises cotées en Bourse dont le syndicat devient un actionnaire important. Il est évident que les salariés risquent gros en faisant ça. »

Partage du risque

M. Laberge lui suggère alors la formule qui deviendra celle du Fonds de solidarité. « Son idée était de constituer un fonds alimenté par les syndicats et qui prendrait des participations dans les entreprises de façon à ce que les employés puissent assurer leur retraite, mais qui soit suffisamment diversifié pour que ça ne soit pas risqué. » Le chef syndical fait même valoir que cette façon de faire est susceptible de transformer en profondeur les rapports entre le patronat et les syndicats, les deux parties étant désormais davantage liées. On souhaite ainsi, dans la mesure du possible, faire passer le climat de la confrontation à la coopération.

En plus de contribuer au financement des entreprises et de permettre de diversifier l'épargne de milliers de Québécois, le Fonds de solidarité aurait en effet permis d'améliorer le climat social au Québec. « Ça a assaini le climat social de façon extraordinaire, fait valoir M. Parizeau. Dans les années 1970, ce n'était pas drôle. Il y a eu des grèves à finir. J'ai travaillé pour une entreprise minière qui a été fermée par la FTQ. Ils ont fait une grève jusqu'à ce que l'entreprise ferme. C'était fréquent, au Québec, des grèves de plusieurs mois. »

BRIAN MULRONEY ET LOUIS LABERGE

Le fédéral embarque

« Je voulais que mon gouvernement appuie le projet de Louis Laberge »

« Bon ami » de Louis Laberge, l'ancien premier ministre du Canada Brian Mulroney n'a pas manqué de souligner le 30^e anniversaire de naissance du Fonds de solidarité FTQ, à laquelle son gouvernement conservateur a contribué.

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Si la ratification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et celle de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air (Traité sur les pluies acides) à l'aube des années 1990 par le Parlement constituent ses plus grands faits d'armes, le coup de pouce du gouvernement du Canada au Fonds de solidarité FTQ constitue aussi une source de fierté importante pour l'ancien premier ministre.

« Au Québec, c'était un événement très important parce que c'était la première fois qu'une centrale syndicale québécoise tentait cette expérience de lever des fonds pour les réinvestir immédiatement dans la petite et la moyenne entreprise au Québec, créant ainsi des milliers d'emplois », souligne d'entrée de jeu M. Mulroney à l'occasion d'une entrevue avec *Le Devoir*.

L'idée de donner de l'impulsion à un fonds de travailleurs, par l'entremise de crédits d'impôt importants — équivalant au départ à 20% du coût des actions —, ne ralliait pas tout le monde, bien qu'elle tombât pile puisque le pays se relevait de la douloureuse récession de 1981-1982, se rappelle l'ancien chef de gouvernement conservateur. « Il n'y avait pas que des preneurs. Mais, comme ami et comme premier ministre du Canada, je reconnaissais l'importance du projet de Louis Laberge et je voulais que mon gouvernement l'appuie. C'est ce que nous avons fait », fait-il remarquer.

Avec 10 millions de dollars!

Brian Mulroney se remémore très bien la rencontre durant laquelle il y a officiellement pris parti pour le Fonds de solidarité FTQ. « J'ai dit à Louis vers la fin de la réunion: "Très bien, je vais donner instruction au ministre des Finances d'inclure les changements nécessaires au code fiscal dans le prochain budget." Il se dirigeait vers la porte de mon bureau de la Chambre des communes, puis s'est arrêté. Il m'a dit: "Écoutez, M. le premier ministre, il me manque seulement une chose!" Je lui ai répondu: "Quoi?" Je pensais l'avoir satisfait. Il m'a dit: "J'ai pas d'argent! — Tu vas aller en chercher, Louis, grâce aux changements fiscaux. — Oui, mais, pour commencer, j'ai besoin d'une infusion de capital. — Puis... Combien? — Dix millions de dollars! — Très bien, je te les donne au nom du gouvernement du Canada. Bon succès, mon ami." Et il est parti avec ça. »

En plus de créer et de maintenir des emplois en investissant dans les PME, le Fonds de solidarité devait favoriser l'épargne des Québécois en prévision de leur retraite. « On était beaucoup moins équipés qu'on l'est aujourd'hui », fait remarquer M. Mulroney, prenant soin de souligner les « initiatives importantes » prises par le ministre québécois des Finances de l'époque, Jacques Parizeau, de concert avec son homologue fédéral, Michael Wilson, afin d'encourager l'épargne. « Ces gestes-là, tranquillement, pas vite, ont modifié l'attitude des Québécois. »

Pour l'ancien premier ministre, il ne fait aucun doute que le



Jacques Parizeau

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Feu vert de Québec

Le gouvernement du Parti québécois a accepté rapidement le projet de la Fédération des travailleurs, souligne M. Parizeau, en plus de lui accorder un prêt de 10 millions de dollars pour son démarrage. « S'il y a une chose que j'ai apprise au cours de ma carrière, c'est que, d'abord, on définit un projet. On l'étudie pour voir s'il est intéressant, et ensuite, le financement vient de lui-même. L'argent suit le projet, et non le contraire. »

Dans ce cas-ci, il était urgent de prendre des mesures de façon à soutenir les entreprises d'ici, dont certaines sont devenues par la suite des fleurons du Québec inc. « Dans les années 1980, les entrepreneurs québécois se sont mis à proliférer. Ça a été un phénomène extraordinaire », insiste M. Parizeau. La chose était d'autant plus nécessaire que les années qui ont suivi la première victoire péquiste avaient laissé des traces. « C'est vrai qu'en 1976, et avec la loi 101, qu'il y a eu un exode d'anglophones. Un grand nombre est parti. Un grand nombre d'entreprises anglophones ont fermé leurs sièges sociaux. Il y a eu un vide énorme qui s'est créé dans le milieu des affaires. Et d'autre part, beaucoup d'entreprises anglophones ont commencé à se chercher des francophones pour faire leurs affaires au Québec. »

L'ancien chef souverainiste ne s'attendait par ailleurs pas à ce que le projet prenne une telle ampleur. « On n'aurait pas imaginé à cette époque qu'il pourrait y avoir au-delà de huit milliards de dollars dans l'actif net du Fonds de solidarité. Il y a 600 000 actionnaires, sur une main-d'œuvre active au Québec de quatre millions de personnes. C'est extraordinaire. Ils ont investi dans plus de 2000 entreprises. C'est une source de capital de risque remarquable. En fait, c'est le plus grand gros fonds de capital de risque au Canada. »

Fonds de solidarité FTQ n'aurait pas eu l'essor qu'il a connu sans l'intervention d'Ottawa. « D'ailleurs, personne ne pensait à ce moment-là qu'il partirait de presque zéro pour se rendre à près de 9 milliards de dollars aujourd'hui », lance-t-il.

Symbole

L'appui d'Ottawa et de Québec au projet de la plus importante centrale syndicale québécoise fait figure de « symbole important » de la « collaboration syndicale, patronale et gouvernementale », souligne M. Mulroney, qui, jeune avocat, avait été plongé au cœur de conflits de travail importants, dont ceux opposant les armateurs et les débardeurs du port de Montréal, à la fin des années 1960, ainsi que celui opposant la direction et les typographes de *La Presse* en 1971 et 1972. D'ailleurs, il avait croisé le fer avec Louis Laberge à l'occasion de ces deux crises ébranlant le monde du travail. « Nous y étions les deux, lui côté syndical, moi côté patronal. On est devenus amis. »

Les deux hommes se retrouveront à la Commission d'enquête sur les ports du Saint-Laurent (commission Picard), ainsi qu'à la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction (commission Cliche), qui a été qualifiée de « vaste opération antisyndicale » par le président de la FTQ, Louis Laberge.

Près de 10 ans plus tard, en 1983, Louis Laberge a pris position pour la candidature de Brian Mulroney à la tête du Parti progressiste-conservateur du Canada, bien qu'il ait appelé, avant et après, à voter pour le Nouveau Parti démocratique (NPD) aux élections fédérales.

Le président de la FTQ a été un interlocuteur privilégié du bureau du premier ministre pendant les années conservatrices. « En anglais, on dit: sounding board », précise M. Mulroney. La figure de proue du monde syndical n'a toutefois pu infléchir la décision du premier ministre canadien de conclure l'ALENA avec les États-Unis et le Mexique. « Je comprenais sa position dans ce dossier », dit l'ancien chef

de gouvernement, précisant que Louis Laberge « ne s'est jamais livré à une attaque personnelle » contre lui. « Jamais. C'est un des grands messieurs que j'ai eu le privilège de connaître durant ma vie. »

« Plus que jamais »

Le Fonds de solidarité FTQ apparaît « plus nécessaire que jamais » dans la vie économique québécoise, ayant déjà ouvert la voie à « la création de 500 000 emplois ». « C'est extraordinaire, ça! Et je pense que Michel Arsenault et son équipe travaillent dans le même sens que Louis. » « Responsable de la gestion d'un fonds de quelque neuf milliards de dollars », la FTQ occupe une position névralgique l'obligeant à faire preuve de « responsabilité », de « maturité » économique, estime Brian Mulroney.

S'il souligne à gros traits la nécessité d'une collaboration syndicale, patronale, gouvernementale, M. Mulroney, associé principal de la firme Norton Rose, ne mijote pas de distribuer des formulaires d'adhésion à la FTQ aux salariés du cabinet d'avocats. « Ça me surprendrait! Et ça surprendrait Louis! », lance-t-il, avant de rire de bon cœur. « Il faisait ses affaires et je faisais les miennes. »



Brian Mulroney

FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

ACTIONNARIAT

Il a fallu cinq ans pour élargir la base des actionnaires

La méthode la plus populaire de contribution est celle de la retenue sur la paie

En 30 ans d'existence, le Fonds de solidarité de la FTQ a beaucoup évolué. Si l'actif net du Fonds a augmenté, il en est de même pour le nombre de ses actionnaires, dont le profil et les habitudes se sont aussi modifiés. Entrevue avec Denis Leclerc, vice-président à l'actionnariat.

PIERRE VALLÉE

« Lors de la mise en vente de nos premières actions en 1984, le recrutement des membres s'est révélé plus ardu que prévu, raconte Denis Leclerc. Après une année de fonctionnement, nous avions seulement 50 000 membres. Et comme ces membres investissaient surtout des petits montants, la somme des actifs recueillis ne s'élevait qu'à 620 000 \$.

De plus, l'actionnariat de cette époque était principalement masculin, francophone de souche et syndiqué à la FTQ. Il a fallu environ cinq ans pour élargir la base des actionnaires et donner une certaine vitesse de croisière au Fonds. « Nous avons souffert pendant cette période d'une rumeur selon laquelle le Fonds de solidarité était réservé aux seuls syndiqués à la FTQ, mais en réalité, il était ouvert à tout le monde depuis sa création. Il a fallu d'abord commencer par corriger cette perception erronée. »

Le portrait a depuis changé. Des quelque 595 000 actionnaires que compte aujourd'hui le Fonds de solidarité, 35 % sont des syndiqués de la FTQ, 21 % sont des syndiqués d'autres syndicats et 44 % ne sont tout simplement pas syndiqués. Généralement masculin au départ, l'actionnariat s'est équilibré, puisque les femmes représentent aujourd'hui 45 % de l'actionnariat.

Mise en marché du produit

Dès le départ, le Fonds de solidarité a misé sur la présence de ses représentants locaux pour faire la mise en marché de son produit financier. « Les responsables locaux sont au sein des entreprises, ce sont des travailleurs comme les autres, et ceci leur permet d'établir plus facilement un lien de confiance avec leurs collègues de travail. Ils ne sont pas perçus comme des corps étrangers. De plus, leur rôle ne se borne pas à faire la promotion du Fonds. Ils ont aussi un rôle de sensibilisation et de pédagogie en matière de finances personnelles. »

Mais pour assurer le succès du Fonds de solidarité, il fallait ratisser plus large que les représentants locaux ne pouvaient le faire. « On a donc commencé à mettre de la publicité dans les journaux, ce que nous faisons toujours. Ensuite, nous avons rajouté la publicité à la télévision. Puis nous avons eu l'idée de faire de la publicité à la radio. Nous avons été les premiers à faire une campagne REER à la radio et cela a très bien fonctionné. D'une part, les coûts moindres de la publicité nous permettaient d'augmenter notre présence. Nous avons ciblé les émissions du matin et du retour du travail, un moment où de nombreuses personnes sont captives de leur voiture. La radio nous a aussi permis d'atteindre une clientèle plus

jeune. C'est la stratégie que nous conservons aujourd'hui en ce qui concerne les médias traditionnels. Par exemple, nous avons annoncé cette année pendant le Super Bowl. »

La stratégie marketing du Fonds de solidarité se décline maintenant aussi sur Internet. « Nous avons mis récemment en place un site transactionnel où l'on peut acheter directement des actions en ligne. En moins d'un an, 13 000 personnes sont devenues actionnaires de cette façon. Nous offrirons bientôt ce même service pour les téléphones mobiles et les tablettes électroniques. »

Bien que la quincaillerie du marketing soit aujourd'hui plus sophistiquée, la personne humaine demeure au cœur de la mise en marché des actions du Fonds de solidarité. « Le rôle de nos représentants locaux demeure toujours essentiel, nous avons encore des bureaux où les gens peuvent venir nous rencontrer et nous avons toujours maintenu un service téléphonique où une personne répondra à vos questions. Le contact personnel demeure important pour nous car c'est ainsi que s'établit et se maintient le lien de confiance. D'ailleurs, les sondages auprès de nos actionnaires indiquent que le taux de satisfaction de ces derniers avoisine le 95 %. »

Les us et coutumes des actionnaires

Pour quelles raisons devient-on actionnaire du Fonds de solidarité? « Selon nos sondages, la première raison pour laquelle une personne devient actionnaire du Fonds, c'est pour profiter du crédit d'impôt supplémentaire de 30 %. C'est le facteur déterminant. Vient ensuite l'épargne en fonction de la retraite. La troisième raison évoquée, c'est qu'en investissant dans le Fonds de solidarité, l'on investit aussi dans les entreprises québécoises et l'on contribue ainsi à renforcer l'économie québécoise. Le rendement que procure le Fonds arrive en dernier. »

Une autre raison qui motive les personnes, en particulier les jeunes, à contribuer à un REER du Fonds de solidarité est la possibilité d'utiliser les sommes déposées pour faire l'acquisition d'une première résidence, en vertu du régime d'accès à la propriété (RAP). « Pour nos jeunes actionnaires, dont la retraite est encore lointaine, c'est une façon d'obtenir une gratification immédiate pour leurs efforts d'épargne. Environ 8 à 9 % de nos actionnaires utilisent le RAP. Par exemple, l'an dernier, il y a eu 3700 demandeurs de RAP pour une somme de 30 millions de dollars. »

On peut contribuer à un REER du Fonds de solidarité de trois manières. D'abord, la manière classique, soit en un seul versement annuel. On peut aussi opter pour des prélèvements automatiques dans le compte bancaire. Mais la méthode la plus populaire aujourd'hui est celle de la retenue sur la paie. « C'est le choix de la majorité de nos actionnaires. D'abord, la somme retenue est plus petite, donc plus facile à absorber. Mais surtout, comme le remboursement d'impôt est immédiat, le montant d'impôt retenu sur la paie baissera d'autant. » Par exemple, si la somme investie est de 10 dollars par semaine, si l'on tient compte du remboursement d'impôt, c'est seulement 3 dollars par semaine qui seront réellement retirés de la paie.

« Les responsables locaux sont au sein des entreprises, ce sont des travailleurs comme les autres »

Denis Leclerc, vice-président à l'actionnariat, Fonds de solidarité de la FTQ



Denis Leclerc

RENDEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Un REER souscrit au Fonds serait plus avantageux que le REER traditionnel

« Quatre années de rendement négatif en 30 ans sont un gage de solidité »

Qu'en est-il du rendement du Fonds de solidarité? Se compare-t-il au rendement des autres fonds de placement? Et de quelle façon doit-on tenir compte du 30% de crédit d'impôt supplémentaire qu'offre un REER du Fonds de solidarité en comparaison à un REER traditionnel?

PIERRE VALLÉE

Si, en 2012, le rendement du Fonds de solidarité était de 2,6 %, l'année auparavant, il n'était que de 8,8 %. Mais attention, en 2009, le rendement était négatif, soit de -12,6 %. Son plus haut point a été atteint en 1991 avec 13 % de rendement.

Comme on peut le constater, à l'instar de tous les autres fonds de placement, le Fonds de solidarité voit varier son rendement selon les années et les circonstances. Il faut donc mesurer le rendement sur une longue période pour se faire une idée plus précise. Ainsi, le rendement composé annuel à l'actionnaire depuis le début des activités du Fonds de solidarité FTQ jusqu'au 31 mai 2012 est de 3,6 %. Est-ce suffisant et en quoi cela se compare-t-il au rendement d'autres fonds de placement?

En comparaison

« Si je compare le rendement du Fonds de solidarité, explique Dany Provost, directeur de la planification financière et fiscale chez SFL-Cité Montcalm, au rendement médian, par exemple, de fonds équilibrés, sur une même période de temps, disons les dix dernières années, on doit avouer que le rendement des fonds équilibrés est d'environ 2,5 % supérieur à celui du Fonds de solidarité. Cela dit, le rendement du Fonds demeure honnête. »

Y a-t-il là matière à inquiétude? « Pas du tout. Quand on regarde le rendement du Fonds depuis son début, on remarque qu'il n'a connu que quatre années de rendement négatif. D'une part, au début des années 2000, lors de l'éclatement de la bulle technologique, et d'autre part, en 2008 et 2009, après la crise financière et la récession qu'elle a entraînée. Mais les autres fonds ont tous connu de mauvais résultats pendant ces deux périodes et les gestionnaires du Fonds n'ont pas fait pire ni mieux que les autres gestionnaires. Et seulement quatre années de rendement négatif en 30 ans m'apparaissent comme un gage de solidité du Fonds de solidarité. »

Du point de vue de l'investisseur, selon Dany Provost, le rendement du Fonds de solidarité n'est pas le seul point qu'il faut considérer lorsqu'on évalue la performance d'un REER du Fonds de solidarité. Il faut tenir compte du crédit d'impôt supplémentaire qu'accorde à l'investisseur le Fonds de solidarité et qui constitue un net avantage en comparaison d'un REER traditionnel.

« Par exemple, un REER traditionnel accorde un crédit d'impôt de 40 %. Cela veut dire qu'un placement de 1000 \$, une fois le remboursement d'impôt de 400 \$ pris en compte, exigera de l'investisseur qu'il débourse la somme de 600 \$. Dans le cas d'un REER du Fonds de solidarité, comme le crédit d'impôt est de 70 %, la somme réelle que l'investisseur déboursera sera de 300 \$. » Dans les deux cas, la somme totale placée dans le REER est de 1000 \$, mais il en aura coûté 50 % de moins à celui qui l'investit dans un REER du Fonds de solidarité.

En comparaison d'un REER traditionnel

Et la chose s'améliore même si l'on choisit une autre approche. « Par exemple, si l'investisseur qui est prêt à déboursé 600 \$ pour

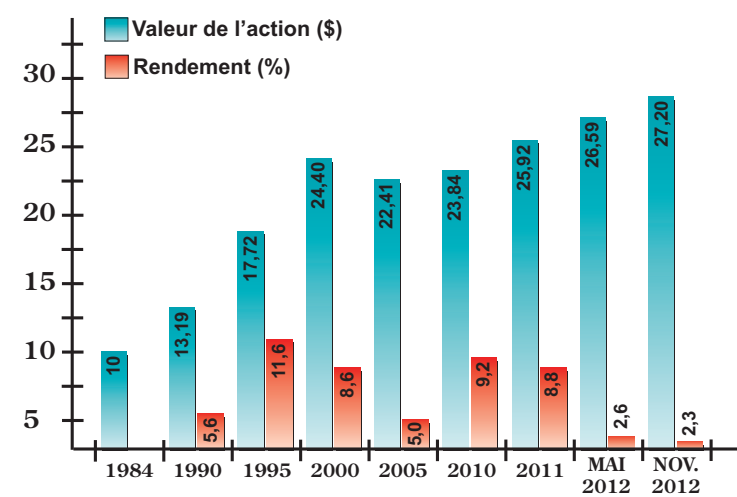
placer 1000 \$ dans un REER traditionnel choisissait de faire le même sacrifice et d'accepter de déboursé 600 \$ dans un REER du Fonds, c'est 2000 \$ qu'il placerait alors dans son REER. »

Donc, pour la même somme de 600 \$ qu'il débourse, l'investisseur double son placement, et s'il choisit d'investir la même somme chaque année, le solde de son REER s'appréciera deux fois plus rapidement. « C'est un net avantage pour quelqu'un qui veut rapidement accumuler la somme nécessaire à la mise de fonds pour l'achat d'une première résidence avec le RAP. »

Et même si l'usage du RAP n'est pas envisagé, l'investissement dans un REER du Fonds de solidarité demeure très attrayant et même plus avantageux qu'un REER traditionnel, selon Dany Provost. « Mettons maintenant dans l'équation la question du rendement des fonds de placement. On sait que le rendement du Fonds de solidarité est inférieur d'environ 2,5 % à un fonds équilibré. Prenons ensuite un REER traditionnel en fonds équilibré dont le rendement est de 6 % en moyenne et comparons-le avec un REER du Fonds de solidarité, dont le rendement n'est que de 3,6 % en moyenne, mais qui offre un crédit de 30 % de plus. En plaçant la même somme chaque année dans les deux types de placement, il faudrait au moins vingt ans au REER traditionnel pour atteindre la même appréciation que celle réalisée par le REER du Fonds de solidarité. Donc, malgré un rendement inférieur, un REER du Fonds de solidarité est plus avantageux qu'un REER traditionnel. »

Quand investir?

Le plus tôt possible évidemment. « Si vous n'avez jamais investi dans un REER et que vous êtes à 15 ans de la retraite, donc si vous avez environ 50 ans, ma recommandation sans hésitation est de choisir un REER du Fonds de solidarité. De plus, selon moi, l'on devrait sérieusement envisager d'investir dans un REER du Fonds de solidarité dès que l'on atteint l'âge de 40 ans. Pour un épargnant de 25 ans, comme la retraite est loin et qu'un REER traditionnel finira au fil du temps par rejoindre un REER du Fonds, le choix est moins impératif. Par contre, il ne faut pas oublier de tenir compte du fait qu'un REER du Fonds de solidarité vous permettra d'accumuler plus rapidement une somme que vous pourrez ensuite consacrer à l'achat d'une résidence grâce au RAP. »



Elles sont actionnaires...

« Commencer à cotiser le plus tôt possible fait toute la différence »

L'une est mariée, mère de deux bambins et habite à Gatineau, l'autre est célibataire, sans enfants et vit à Montréal. Qu'ont en commun Stéphanie Dumoulin et Mélissa Hervieux? Elles sont toutes deux actionnaires du Fonds de solidarité de la FTQ.

PIERRE VALLÉE

« Je suis devenue actionnaire du Fonds de solidarité alors que j'étais encore étudiante, et comme beaucoup d'étudiants, j'avais un travail, dans mon cas, au Casino du Lac-Leamy, raconte Stéphanie Dumoulin, jeune mère de 28 ans. C'est le représentant local du Fonds au Casino qui m'a approchée. Je ne connaissais rien aux REER et c'est lui qui m'a tout expliqué. J'ai commencé par une petite cotisation prélevée sur mon chèque de paie. »

Agée de 35 ans, Mélissa Hervieux est devenue actionnaire du Fonds un peu plus tardivement. « J'ai commencé à investir dans le Fonds de solidarité au début des années 2000 lorsque j'ai obtenu un poste de directrice technique à Radio-Canada, ce qui venait stabiliser ma situation financière. C'est mon père qui m'a parlé en premier du Fonds et de ses avantages. » Elle a aussi choisi, comme tant d'autres, de contribuer au Fonds à l'aide de la retenue sur la paie. Une solution qu'a dû abandonner Stéphanie Dumoulin. « Après mes études, je me suis trouvé un travail en communications au gouvernement fédéral et il n'offre pas ce service. J'ai donc choisi le prélèvement bancaire. »

Les avantages du Fonds

À la fois pour Stéphanie Dumoulin et Mélissa Hervieux, la première raison pour laquelle elles ont choisi le Fonds de solidarité est le crédit d'impôt supplémentaire ainsi obtenu. La seconde raison est le caractère propre du Fonds de solidarité. « Je savais qu'en investissant dans le Fonds de solidarité, raconte Mélissa Hervieux, j'investissais aussi dans un fonds équitable. »

Même son de cloche chez Stéphanie Dumoulin. « L'argent que j'investis dans le Fonds, le Fonds par la suite l'investit dans des entreprises québécoises. L'argent que je mets de côté sert ainsi à aider l'économie québécoise. De plus, moi, je tiens à savoir où va mon argent, et à cet égard, le Fonds est beaucoup plus transparent que le sont les banques traditionnelles dont les visées sont purement capitalistes. Le Fonds, lui, vise aussi le bien collectif. »

Le service à la clientèle est aussi un élément qui entre dans l'équation, selon Stéphanie Dumoulin. « Vous avez votre carnet d'actionnaire, il y a le site Internet, vous avez en main tous les outils nécessaires pour suivre l'évolution de vos place-

ments et ainsi faire des choix éclairés. De plus, vous pouvez facilement joindre par téléphone une personne qui répondra à toutes vos questions. »

Accès à la propriété

Les deux jeunes femmes n'ont pas tardé à utiliser les sommes épargnées dans leur REER du Fonds de solidarité pour accéder à la propriété grâce au régime d'accès à la propriété (RAP). « En combinant l'argent de mon REER du Fonds, ainsi que la somme du REER de mon mari, nous avons pu faire une mise de fonds de 10 000 \$ pour l'achat de notre première maison, raconte Stéphanie Dumoulin. Et cela, seulement 5 ans après avoir commencé à contribuer au Fonds. »

Idem pour Mélissa Hervieux. « En 2009, j'avais accumulé assez d'argent dans le REER du Fonds pour m'en servir pour faire l'acquisition d'un condo. En combinant cette somme avec celle que j'avais déjà dans un REER traditionnel, j'ai pu disposer d'une somme de 8000 \$. » Depuis, Mélissa Hervieux a vendu ce condo pour en acheter un autre, de taille supérieure.

Aujourd'hui, la priorité pour ces deux jeunes femmes est de rembourser les sommes utilisées pour le RAP. « Mais comme je dispose de 15 ans pour rembourser sans subir de pénalité, précise Stéphanie Dumoulin, le fardeau mensuel est tout à fait gérable. »

Comptent-elles fournir un effort supplémentaire? « Pas dans l'immédiat, explique Mélissa Hervieux. Je me contente de rembourser le RAP pour le moment. J'ai aussi un CELI auquel je contribue, mais il s'agit d'une épargne que je fais uniquement pour pallier un imprévu. »

Et Stéphanie Dumoulin de poursuivre: « Lorsque ma situation financière s'améliorera, je compte bien cotiser davantage que le seul remboursement du RAP. Mais je viens aussi d'ouvrir un REER pour mes enfants dont je dois tenir compte. »

Il faut aussi ajouter que la retraite est bien loin pour ces deux jeunes femmes. « J'ai choisi plutôt de rembourser plus rapidement mon RAP, en 12 ans plutôt que 15, explique Mélissa Hervieux. Mais une fois le remboursement terminé, je compte bien préparer mon après-carrière en continuant à cotiser à mon REER du Fonds. »

Aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou qui sont déjà, mais qui ne cotisent pas à un REER du Fonds de solidarité, ces deux actionnaires ont un seul conseil. « Commencez à cotiser le plus tôt possible, dit Mélissa Hervieux, c'est ce qui fait toute la différence. » Et Stéphanie Dumoulin de renchérir: « Je suis vraiment contente d'avoir commencé tôt. Le fait que l'on puisse rapidement se servir de cette épargne pour faire l'achat d'une première maison devrait convaincre tous les jeunes qu'il n'y a aucune raison valable pour remettre ça à plus tard. »

UN INVESTISSEUR DE PROXIMITÉ

«On ne doit pas jeter l'éponge au premier orage»

Le Fonds est toujours en mode vigie face aux 26 secteurs de l'économie québécoise

Depuis sa création il y a 30 ans, le Fonds de solidarité FTQ poursuit la même stratégie: devenir un partenaire à long terme des entreprises où il investit et ainsi contribuer à la croissance de l'économie du Québec.

MARTINE LETARTE

Les Montréalais connaissent bien son édifice en bordure de l'autoroute Métropolitaine, mais le Fonds de solidarité FTQ est présent dans toutes les régions du Québec et dans tous les secteurs de l'économie. En plus d'injecter des capitaux dans ses entreprises partenaires, il partage son expertise dans les différents secteurs d'activité québécois. Le Fonds s'enorgueillit également de rester présent aux côtés des entrepreneurs même durant les périodes difficiles.



Gaétan Morin

On songe inévitablement au secteur de la construction, qui n'a pas bonne presse depuis quelques années, avec la multiplication des allégations de collusion. Le Fonds de solidarité maintient toutefois le cap.

«Il y a une tempête, mais en construction comme dans tous les secteurs de l'économie québécoise, il y a de très bons entrepreneurs honnêtes, et c'est sur ces gens que nous voulons capitaliser», affirme Gaétan Morin, premier vice-président développement corporatif et investissement au Fonds de solidarité FTQ.

Il précise que l'institution financière n'en est pas à sa première tempête.

«Le Fonds a été créé dans une tempête, la crise économique du début des années 1980. Puis on a traversé la crise du début des années 2000,

la crise financière de 2008, et il y aura d'autres tempêtes à traverser. Dans les moments difficiles, les entreprises ont besoin de nous parce qu'il y a peu de capitaux disponibles, et pour nous, ce sont des occasions d'investissement. On ne doit pas jeter l'éponge au premier orage.»

Mode vigie

Le Fonds est donc toujours en mode vigie face aux 26 secteurs de l'économie québécoise et il s'ajuste en fonction des tendances.

«Par exemple, les cinq ou six dernières années ont été très difficiles pour les entreprises de l'industrie forestière, indique M. Morin.

Nous avons alors travaillé sur des stratégies pour arriver à une sortie de crise avec une vision à long terme. Nous avons investi dans les entreprises qui n'avaient pas peur de moderniser leur équipement et qui allaient vers des produits à valeur ajoutée. Maintenant que nos entreprises partenaires du secteur ont retrouvé la rentabilité, nous devons les appuyer à court terme pour qu'elles puissent réaliser leurs projets.»

Le secteur de l'aérospatiale est aussi à surveiller. «C'était très difficile, mais depuis un an, on voit que les grands avionneurs ont des carnets de commandes plus garnis. De plus, les grands donneurs d'ordre veulent limiter le nombre de fournisseurs avec qui ils font affaire, donc les entreprises devront se regrouper. Nous regarderons donc qui sont les joueurs qui ont les capacités et la vo-

lonté de faire des acquisitions. En plus, ça tombe pile, parce que plusieurs entrepreneurs voudront passer le flambeau.»

Des équipes spécialisées

C'est au milieu des années 1990 que les analystes du Fonds se sont spécialisés par secteurs d'activité. Gaétan Morin est d'ailleurs arrivé à l'institution comme analyste financier il y a une vingtaine d'années. Comme il avait une formation en géologie, il s'est spécialisé dans le secteur minier.

«La spécialisation a permis au Fonds de se rapprocher énormément des enjeux des entreprises et de mettre à profit l'intelligence de ses équipes pour appuyer le développement, explique-t-il. Puis, au début des années 2000, on a créé des équipes multidisciplinaires pour se pencher sur les différents défis des entreprises. Par exemple, nous avons des experts du marché américain, de la fiscalité, etc.»

Expertise utile

C'est ce genre d'expertise qu'est venue chercher l'entreprise Les Bois de plancher PG auprès du Fonds. Celui-ci vient d'y injecter deux millions de dollars. «Nous ne demandons pas de financement pour soutenir un projet particulier, mais nous cherchions un partenaire pour nous aider à mettre en place un processus de relève», affirme Claude Garneau, président de Les Bois de plancher PG.

L'entreprise familiale de Saint-Édouard-de-Lotbinière, qui transforme les essences nobles en lattes de parquet, est aussi heureuse de voir que quelqu'un du Fonds siège maintenant à son conseil d'administration. «C'est un atout parce que ça apporte une vision externe, autre que fami-



Les Bois de plancher PG est une entreprise familiale, celle de la famille Garneau

liale, sur l'entreprise», précise M. Garneau.

«Lorsque nous faisons un investissement dans une entreprise, nous devenons partenaires à long terme, précise Gaétan Morin. Notre spécialiste qui siège au conseil d'administration vient appuyer l'entreprise dans ses enjeux.»

En général, le Fonds accompagne les entreprises pour sept ou huit ans, mais le partenariat peut se poursuivre. «Nous avons dans notre portefeuille des entreprises pour lesquelles nous sommes partenaires depuis 20 ans. Chaque réinvestissement fait l'objet d'une analyse, mais si l'entreprise donne du rendement, qu'elle a des projets intéressants, nous réinvestissons», explique M. Morin.

Il précise que le Fonds de solidarité FTQ n'est pas obnu-

bilé par les profits à très court terme. «Souvent, en raison de la pression des actionnaires, les entreprises se sentent obligées d'avoir une vision annuelle, mais c'est une grave erreur de penser comme ça. Il faut regarder à long terme.»

Des investissements diversifiés

Quel est le genre d'entreprise idéale pour le Fonds lorsque vient le temps d'investir? Difficile de dresser un portrait-robot, puisque l'institution financière s'appuie sur un réseau de 85 fonds locaux, de 16 fonds régionaux et de plus de 70 fonds spécialisés. Les fonds locaux font des investissements d'un maximum de 200 000 \$, les fonds régionaux investissent de 200 000 à deux millions de dollars et le siège social à Montréal s'occupe des

investissements de plus de deux millions de dollars.

«On retient souvent nos investissements dans les entreprises publiques connues du grand public, mais notre pain quotidien est les PME québécoises», affirme Gaétan Morin.

Les entreprises peuvent aussi aller chercher du soutien à leurs différents stades de développement.

«Que ce soit au démarrage, dans le lancement de nouveaux produits, pour aller en bourse ou faire des acquisitions, énumère Gaétan Morin. Aussi, maintenant, nous voyons plusieurs entreprises, peu importe la taille, attirées par les marchés étrangers. On ne voyait pas ça, il y a 25 ans. C'est très prometteur et ça crée beaucoup d'emplois ici.»

FONDATION DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE

Des milliers de travailleurs sont formés chaque année

«Quand les gens savent ce qui se passe dans leur entreprise, ils ont plus à cœur son développement»

Si le Fonds de solidarité FTQ a pour mission principale de contribuer à la croissance économique du Québec en créant et en sauvegardant des emplois au moyen d'investissements dans des entreprises québécoises, il se charge également de favoriser la formation des travailleurs dans le domaine de l'économie.

ÉMILIE CORRIVEAU

Depuis 1989, par l'entremise de sa Fondation de la formation économique, le Fonds familiarise chaque année des milliers d'employés québécois avec les réalités économiques et financières de l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Offerte aux employés des entreprises partenaires du Fonds ainsi qu'aux membres des syndicats affiliés à la FTQ, la formation dispensée par la Fondation a pour but d'outiller les participants de manière à les aider à contribuer davantage au développement de la société où ils travaillent. Elle leur permet de mieux comprendre la situation financière de l'entreprise qui les emploie, son marché, son plan d'affaires, son environnement économique et les défis qu'elle doit relever.

«Essentiellement, l'objectif, c'est de permettre aux employés d'une entreprise de comprendre le fonctionnement de celle-ci et de réaliser l'impact de leur travail sur les résultats financiers de la compagnie», résume M. Claude Héту, directeur général de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ.

La Fondation s'efforce de sensibiliser les entrepreneurs aux bienfaits de la transparence

Prise de conscience

D'après M. Héту, cette prise de conscience des travailleurs est en général fort bénéfique pour leur employeur. «Quand les gens savent ce qui se passe dans leur entreprise, ils ont plus à cœur son développement. Ils s'investissent davantage et ils comprennent mieux les décisions de l'entrepreneur», explique-t-il.

À titre d'exemple, M. Héту relate l'expérience de Premier Tech, un groupe intégré dont le siège social est situé à Rivière-du-Loup, avec lequel la Fondation collabore depuis quelques années déjà.

Lors de sa dernière activité de formation auprès des employés de Premier Tech, la Fondation s'est particulièrement attardée au rôle du département de recherche et développement de l'entreprise (R et D). «D'une part, ça a permis aux employés de comprendre ce qu'est la R et D, mais surtout, de comprendre que son rôle, c'est d'assurer la pérennité de leur emploi et le développement de l'entreprise. D'autre part, à la conclusion du cours, les gens de la R et D étaient très contents, parce qu'ils ont réalisé que c'était valorisant de communiquer aux

autres employés de l'entreprise ce qu'ils faisaient. Ils ont senti de la reconnaissance. Bref, tout le monde se comprenait mieux et se sentait davantage impliqué», raconte M. Héту.

Services personnalisés

Si, à ses débuts, la Fondation donnait un programme de formation auquel les entreprises participantes devaient se conformer, aujourd'hui, elle propose plutôt une offre personnalisée à ses partenaires, ce qui lui permet d'adapter ses services à la réalité de l'entreprise en termes économiques. De plus, plutôt que de se limiter aux seuls états financiers d'une entreprise

pour faire comprendre à ses employés comment elle se porte, la Fondation privilégie aujourd'hui une approche tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'influencer son développement, soit le management, les ressources humaines, le marketing, la production et les finances.

Ainsi, lorsqu'une entreprise fait appel à la Fondation, dans un premier temps, cette dernière rencontre l'entrepreneur pour déterminer avec lui quels sont ses objectifs et dégager les aspects qui seront abordés lors de la formation.

Cela fait, sur le terrain, la Fondation adopte une approche expérientielle. «On forme des

groupes de 15 à 20 personnes qu'on divise en petites équipes, précise M. Héту. Il y a un bout de la formation où on amène les participants à prendre conscience de ce que c'est qu'un état financier, un bilan, etc., mais ce qu'on fait, surtout, c'est les faire réfléchir. On part du vécu des travailleurs et on les amène à comprendre la matière qu'on souhaite leur transmettre à l'aide d'ateliers. Par exemple, on leur demande de définir ce qu'est une entreprise qui va bien. Ensuite, on les fait réfléchir à la santé de l'entreprise pour laquelle ils travaillent.»

Défis

Bien que dans le sillage de



La Fondation de la formation économique familiarise les travailleurs aux réalités économiques

ARCHIVES LE DEVOIR

ses ateliers de formation, la Fondation reçoit régulièrement des commentaires positifs de la part des entrepreneurs et des participants qui ont profité de ses services, elle ne dispose pas encore d'un véritable programme pour faire le suivi de son offre. Difficile, donc, de mesurer son impact.

La Fondation espère pouvoir remédier à cette situation dans un avenir proche. «Ce qu'on aimerait être capables de savoir, c'est la façon dont les travailleurs s'approprient la matière qu'on leur a transmise et si, concrètement, ça a changé quelque chose dans leur quotidien. On travaille sur le développement d'outils pour que dans les six à huit mois suivant la formation, on soit capables d'aller chercher cette information-là auprès de ceux qui ont suivi les ateliers», explique M. Héту.

La Fondation s'efforce également de sensibiliser les entrepreneurs aux bienfaits de la transparence. D'après le directeur général de la Fondation, encore peu d'entreprises nord-américaines se montrent prêtes à ouvrir leurs livres de comptes à leurs employés. En convaincre un plus grand nombre de l'utilité de le faire reste l'un des principaux défis de la Fondation.

«Dans un monde idéal, nous aimerions amener toutes les entreprises à comprendre pourquoi c'est important que leurs employés soient informés et participent davantage au développement de l'entreprise. Mais c'est notre défi de tous les jours.»

FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

FONDS IMMOBILIER

Construire, certes, mais créer des emplois d'abord

De la Tour des Canadiens au logement communautaire

Le Fonds immobilier de solidarité FTQ a investi un milliard dans des projets totalisant trois milliards depuis 1991. Depuis ses débuts, il a créé 26 000 emplois tout en donnant un rendement positif à ses actionnaires.

CAROLINE RODGERS

« Notre mandat est de développer l'emploi dans le secteur immobilier et d'obtenir un rendement, dit Normand Bélanger, p.-d.g. du Fonds immobilier de solidarité FTQ. Dans ce secteur, c'est au moment de la construction que la création d'emplois est la plus forte. Voilà pourquoi, une fois que la construction est terminée et que les baux ont donné un plein rendement, autour de la cinquième année, nous nous retirons et revendons nos actions pour investir ailleurs. Les investissements vont de 500 000 \$ à trente millions, et leur taille moyenne se situe autour de cinq à sept millions. »

Présentement, il est partenaire, entre autres, de deux projets importants destinés au centre-ville de Montréal. Le premier est un édifice à bureaux dans le quartier des spectacles, rue Sainte-Catherine.

Le second projet est la Tour des Canadiens, un ambitieux édifice à condos de 50 étages comprenant 552 appartements, adjacent au Centre Bell et réalisé en collaboration avec Cadillac Fairview, le Canadien de Montréal et Canderel, société de gestion et de développement immobilier dont le siège social est situé à Montréal.

« Pour la Tour des Canadiens, on voulait avoir une équipe d'investisseurs équilibrée. Nous avions une grande expérience à Toronto dans la construction et la mise en marché d'édifices en hauteur. Le club de hockey Canadien amène l'effet de sa marque de prestige et ses liens privilégiés avec le Centre Bell, et le Fonds de solidarité est un investisseur local solide avec une expertise en immobilier », dit Daniel D. Peritz, vice-président principal Canderel à Montréal et Ottawa.

La construction devrait commencer d'ici six mois si tout se passe comme prévu. Jusqu'à maintenant, les ventes vont très bien, assure M. Peritz. Le prix des appartements va de 250 000 \$ à 1,7 million. « Nous sommes agréablement surpris de la rapidité des ventes », dit-il.

Habitation communautaire

L'organisme montréalais d'économie sociale Bâtir son quartier existe depuis plus de trente ans. Sa mission est de répondre aux besoins des mé-

nages montréalais à faible et modeste revenu par la mise sur pied de projets d'habitations communautaires. Depuis ses débuts, il a accompagné des organismes communautaires dans la création de 9 000 logements un peu partout sur le territoire montréalais. En plus de ces services-conseils, Bâtir son quartier coordonne deux fonds d'investissement auxquels participe le Fonds immobilier de solidarité FTQ.

Le Fonds d'acquisition de Montréal (FAM) permet d'acheter des immeubles ou des propriétés qui ont un potentiel intéressant pour l'habitation communautaire.

« Auparavant, on perdait des occasions d'affaires intéressantes lorsque des immeubles ou des terrains bien situés étaient à vendre, en raison de la longueur des processus de développement des projets d'habitation communautaire, explique Édith Cyr, directrice générale de Bâtir son quartier. Nous avons donc créé le Fonds d'acquisition de Montréal, qui prévoit cinq millions pour servir de pont financier et éviter de rater ces occasions. Ce fonds a permis de réaliser 550 unités d'habitation dans quinze immeubles. Le Fonds immobilier de solidarité FTQ en est l'unique investisseur. »

L'autre fonds coordonné par Bâtir son quartier, le Fonds d'investissement de Montréal, prête de l'argent à des projets d'habitations communautaires sur une dizaine d'années. « Le Fonds immobilier FTQ a été l'un des investisseurs de la première heure de ce fonds. »



Tour des Canadiens

FONDS RÉGIONAUX

Du capital pour la relève, le démarrage ou la croissance

Ce sont 424 millions qui ont été investis dans 1280 entreprises

Nathalie Légaré a commencé à travailler au sein de la PME familiale dès qu'elle a été en âge d'écrire. Quand son père, Jean Légaré, a voulu prendre sa retraite et vendre son entreprise de location de véhicules, elle souhaitait l'acquérir, mais ne disposait pas de la mise de fonds nécessaire. Il y avait toute-

CAROLINE RODGERS

fois les Fonds régionaux de solidarité...
« Au fil du temps, l'entreprise de mon père, qui existait depuis 40 ans, avait grandi jusqu'au point d'avoir 55 employés, raconte Nathalie Légaré. J'ai tenté ma chance auprès des banques, mais pour ce type d'acquisition, elles exigent des biens immobiliers en garantie, ce qui limite ensuite grandement la capacité d'emprunt et m'aurait empêchée d'agrandir la flotte de véhicules pour faire croître l'entreprise. Comme le Fonds de solidarité n'exige pas d'actif en garantie, j'ai pu avoir un prêt sans compromettre la croissance. Sans le Fonds de solidarité, je n'aurais pas pu prendre la relève de mon père. Et il y a quelques mois, j'ai acheté une seconde entreprise de location, à Saint-Constant. »

Des histoires comme celle-là sont courantes depuis la création des Fonds régionaux de solidarité FTQ, survenue en 1995. Présents dans les seize

régions administratives du Québec, ils proposent des solutions de financement jusqu'à concurrence de 2 millions par entreprise.

« À l'époque de la création des Fonds régionaux, l'industrie du capital de développement était très concentrée à Montréal et peu accessible en région, d'où cette décentralisation, dit Luc Pinard, p.-d.g. des Fonds régionaux de solidarité FTQ. Nos critères de choix pour aider une entreprise sont qu'elle ait une bonne gestion et un bon produit dans le bon marché. »

Depuis leur création, les Fonds régionaux ont aidé 1280 entreprises, pour un volume total d'investissements de 424 millions, ce qui a permis de créer, maintenir ou sauvegarder environ 30 000 emplois. Présentement, le nombre d'entreprises en portefeuille est de 330.

Soutenir le démarrage ou la croissance

Dans certains secteurs éco-



Luc Pinard

nomiques, par exemple l'équipement médical, l'apport de capital de risque permet aux entreprises de se maintenir à flot pendant qu'elles effectuent la recherche et le développement de leur produit et prennent leur place sur le marché.

C'était le cas chez BHM Médical, une entreprise de Magog qui fabrique des équipements pour déplacer les personnes âgées, malades ou handicapées dans les hôpitaux, par exemple, des systèmes pour le bain ou des lève-personnes sur rails.

« Nous avons commencé en 1995. Nous avons investi des sommes importantes pour développer nos produits. Pour percer sur le marché des équipements hospitaliers, il faut du temps.

Après quelques années, nous avons épuisé les sources de financement traditionnelles, que ce soit nos propres économies ou les prêts obtenus de diverses sources. Il nous fallait une injection de capital de risque. Celle-ci est venue des Fonds régionaux de solidarité FTQ. Cela nous a permis de poursuivre le développement de notre gamme de produits jusqu'à ce que les ventes décollent de façon importante. Par la suite, notre croissance s'est poursuivie. Puis, en 2002, alors que nos parts de marché avaient augmenté de façon importante, nous avons acheté deux concurrents, l'un situé au Québec et l'autre en Ontario. Pour ces acquisitions, encore une fois, le Fonds avait participé au financement. Grâce à cette opération, nous avons doublé notre chiffre d'affaires », raconte Bernard Hamel, ancien vice-président opérations de BHM Médical.

Aujourd'hui, l'entreprise est l'un des employeurs les plus importants de la région de Magog, avec environ 200 travailleurs.

« Au moment où nous avons investi pour la première fois, le chiffre d'affaires de cette entreprise était autour d'un million et demi. Quand nous avons vendu notre participation, il s'approchait de 60 millions. C'est l'un de nos beaux succès », dit Luc Pinard.

FONDS LOCAUX

Petit projet deviendra grand

Un investissement de 3300 \$ crée un emploi, et ce 27 418 fois

Bien des entrepreneurs ont des idées de génie sans avoir les sous pour les concrétiser. Un coup de pouce financier, parfois risqué, s'avère indispensable. Grâce aux Fonds locaux de solidarité FTQ, ces PME peuvent obtenir les quelques milliers de dollars en prêts à risques nécessaires à leur démarrage, à leur expansion ou à leur consolidation.

CAROLINE RODGERS

« Dans l'ensemble, les Fonds locaux de solidarité disposent de 76 millions, et chaque fonds local dispose d'un million, dit Jean-René Laforest, directeur général des Fonds locaux de solidarité FTQ. Nous fournissons 750 000 \$ pour chaque fonds local, et le milieu, par exemple les municipalités et d'autres partenaires, fournit 250 000 \$. Ils investissent de 5000 à 100 000 \$ par entreprise, la moyenne d'investissement se situant autour de 32 000 \$. »

Ces fonds sont cependant gérés par les Centres locaux de développement, en région, et, à Montréal, par les Corporations de développement économique communautaires des arrondissements. « Ce sont eux qui reçoivent les demandes d'investissement, qui évaluent les

dossiers et qui prennent les décisions. Ils connaissent bien les besoins de leur milieu ainsi que leurs priorités, et nous leur faisons confiance », ajoute-t-il.

Depuis le début, 2855 projets ont obtenu du financement. Au cours de la dernière année — la meilleure de tous les temps —, 223 projets ont été retenus.

« Les Fonds locaux ont permis la création de 27 418 emplois, un total duquel nous avons soustrait les emplois perdus, car évidemment, certaines de ces entreprises ont fermé. Chaque emploi créé représente en moyenne 3300 \$ en investissement, ce qui est un coût très faible. La moyenne est de neuf emplois créés par projet. »

Une PME en technologie médicale

Emovi, une petite firme montréalaise qui commercialise un système d'évaluation du

genou en mouvement, s'est servie des Fonds locaux de solidarité pour se lancer à la conquête du milieu médical. La nouvelle technologie qu'elle a acquise est issue de la collaboration en recherche de trois institutions universitaires: le CHUM, Polytechnique et l'École de technologie supérieure. L'appareil est fabriqué à Montréal et l'entreprise compte dix employés.

« Présentement, on traite beaucoup les maux de genoux par essais et erreurs, car nous n'avons pas d'informations sur ce qui se passe à l'intérieur du genou pendant qu'il bouge, explique Michelle Laflamme, présidente d'Emovi. Grâce à cette nouvelle technologie, on va pouvoir aller chercher les mouvements des os avec précision, et ainsi mieux comprendre les causes et les symptômes des maux pour mieux cibler les traitements. »

C'est grâce au Fonds local de solidarité qu'Emovi a pu passer du stade de démonstration à celui de sa première vente. « En 2007, nous avons obtenu une licence et procédé aux essais cliniques puis nous

avons développé des algorithmes à l'intérieur d'un logiciel. Nous avons fait approuver le système par Santé Canada, et par la Food and Drug Administration en 2010 pour avoir le droit de le vendre. »

Mais il n'est pas simple d'introduire une nouvelle technologie dans le système médical. « Le marché se développe sous l'impulsion des chefs de file qui influencent les pratiques médicales grâce aux publications scientifiques, ajoute-t-elle. Nous avons obtenu de bons appuis. »

« Au début j'ai financé le démarrage par moi-même, dit l'entrepreneuse. Pour obtenir du financement traditionnel, il faut avoir déjà effectué des ventes et un historique de revenus que nous n'avons pas. Il fallait démontrer qu'il y avait vraiment un marché pour cette technologie. Le Fonds local d'investissement nous a aidés à traverser cette première phase. Cet argent nous a servi à finaliser notre stratégie et à réaliser nos premières ventes. »

Aujourd'hui, une vingtaine de ventes sont en discussions aux États-Unis et en France.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

Des crédits d'impôt récupérés en moins de trois ans

« Les entreprises partenaires contribuent davantage à la richesse collective que les autres sociétés »

En consentant un crédit d'impôt de 15 % aux épargnants qui choisissent de cotiser au Fonds de solidarité FTQ, le gouvernement du Québec engage chaque année une dépense fiscale de plusieurs millions de dollars. Le jeu en vaut-il la chandelle? D'après la plus récente étude du Groupe SECOR-KPMG publiée en 2010, les retombées économiques du Fonds démontrent qu'il s'agit d'une dépense rentable pour l'État.

ÉMILIE CORRIVEAU

Pour bien comprendre l'équation Fonds-gouvernement du Québec, il importe de connaître le fonctionnement de ce fonds de travailleurs. Créé en juin 1983, le Fonds de solidarité FTQ est une société de capital de développement faisant appel à l'épargne de l'ensemble de la population québécoise. Sa principale mission est de contribuer à la croissance économique de la province en créant et en sauvegardant des emplois au moyen d'investissements dans les entreprises de tous les secteurs d'activité de l'économie québécoise.

Très populaire auprès des Québécois, le Fonds de solida-

rité FTQ attire chaque année un lot important de nouveaux épargnants. Lors de l'exercice 2011-2012, par exemple, 35 338 personnes ont adhéré au Fonds.

« De 30 à 50 % des nouveaux cotisants au Fonds contribuent pour une première fois à un REER. C'est un des véhicules clés pour que les gens commencent à épargner », indique M. Daniel Denis, économiste et associé chez SECOR-KPMG.

Il faut dire que le crédit d'impôt de 30 % qu'il permet d'obtenir, 15 % au provincial et 15 % au fédéral, auquel s'ajoute le remboursement d'impôt auquel donnent droit les cotisations à un REER, est un argument de poids.

Intermédiation financière

Si cette dépense fiscale

coûte plusieurs millions par année au gouvernement québécois, d'après l'étude de SECOR-KPMG, elle lui permet toutefois de stimuler l'économie de la province et d'en retirer des bénéfices en l'espace de moins de cinq ans.

Il faut savoir que le Fonds de solidarité est contraint par la loi d'investir 60 % de son actif dans les PME québécoises, ce qui permet à celles-ci d'obtenir un soutien financier auquel elles n'auraient pas accès autrement.

« Les entreprises peuvent emprunter, mais elles ne peuvent jamais emprunter en totalité. Il faut avoir des capitaux pour le faire. Ceux-ci peuvent être obtenus sur les marchés publics, sur les marchés privés ou au moyen de bénéfices accumulés. Au Québec, on a moins d'entreprises publiques cotées en bourse qu'ailleurs au Canada. Nos entreprises ont besoin d'investir, elles ont besoin de capitaux, mais elles ne peuvent pour la plupart pas aller les chercher du côté public, parce qu'il n'y a tout simplement

pas beaucoup d'offre », explique M. Denis.

Puisque les PME québécoises éprouvent de la difficulté à dénicher du capital de risque, le Fonds de solidarité de la FTQ constitue souvent pour elles une source primordiale de financement.

« Le Fonds de solidarité est le plus gros joueur qui canalise de l'épargne retraite vers des entreprises du Québec, souligne M. Denis. De 2007 à 2009, on a fait un recensement de toutes les transactions qui avaient été faites et on a réalisé que le Fonds avait été présent dans plus du tiers des investissements privés. Il le fait également de façon plus régulière et plus constante que les autres acteurs. »

Ces investissements permettent soit aux entreprises d'aller de l'avant avec des projets d'expansion, soit de consolider leur situation. Ils permettent également de soutenir une quantité importante d'emplois grâce aux partenaires du Fonds.

« C'est là que ça commence à devenir intéressant, parce que la richesse que créent les em-

ploi soutenus par le Fonds augmente d'année en année.

Pourquoi? Parce que le Fonds investit dans des secteurs dont les entreprises ont des situations financières qui leur permettent de payer des salaires généralement élevés. On constate qu'ultimement, les entreprises partenaires du Fonds contribuent davantage à accroître la richesse collective que les autres sociétés québécoises parce que la richesse qu'elles créent par emploi est plus élevée que la moyenne », relève M. Denis.

D'ailleurs, les investissements effectués par le Fonds de solidarité FTQ ont un impact sur le Produit intérieur brut (PIB) global du Québec. D'après SECOR-KPMG, les activités des entreprises partenaires du Fonds contribueraient à près de 3 % de ce dernier.

Retour sur l'investissement

Au bout du compte, en plus de contribuer à stimuler l'économie québécoise, les crédits fiscaux accordés par le gouvernement aux épargnants qui choisissent de cotiser au

Fonds de solidarité FTQ sont vite récupérés par l'État.

D'après l'étude menée par SECOR-KPMG, puisqu'un crédit d'impôt est un engagement unique, mais que les bénéficiaires qu'en retire le gouvernement sont pour leur part récurrents, l'État récupère sa perte fiscale en l'espace de 4,3 ans si l'on tient uniquement compte des recettes fiscales directes (impôts et taxes) engrangées dans le sillage des investissements effectués par le Fonds dans les PME. Lorsqu'elle comptabilise en outre les éléments parafiscaux (cotisations aux programmes tels que CSST, RAMQ, RRQ, etc.), la firme SECOR-KPMG estime que les gouvernements récupèrent leurs crédits fiscaux en une période de 2,7 années.

« Oui, c'est certain qu'au départ, il y a un coût pour le gouvernement, mais l'argent roule, résume M. Denis. Plus les années passent, plus le même dollar qui a été accordé en crédit d'impôt à des retombées. »



Loggia a transformé en locaux résidentiels l'ancien hôpital Bellechasse à Montréal.

DENIS TREMBLAY



Projet Rayon de soleil situé dans Montréal-Nord

SÉBASTIEN GAUDREULT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds se préoccupe depuis ses tout débuts d'investissements responsables

«On ne pouvait pas avoir un standard pour le Québec et un autre dans les autres pays»

Dès sa mise sur pied, le Fonds adoptait une ligne de conduite liant l'investissement socialement responsable et le développement durable à ses activités. Il a poursuivi dans cette voie et a posé de nouveaux gestes en ce sens au fil de ses 30 années d'existence.

RÉGINALD HARVEY

En 1996, le Fonds faisait encore une fois la preuve de son engagement de départ en appuyant financièrement le Fonds d'investissement de Montréal (FIM), qui fut créé par Phyllis Lambert, pour soutenir le logement social.

Directrice et fondatrice du Centre canadien d'architecture (CCA), M^{me} Lambert explique pourquoi elle a épousé cette cause: «C'était à une époque où la situation était assez abominable à Montréal; il y avait beaucoup de maisons barricadées et il régnait une pauvreté énorme. On a travaillé avec toutes les parties impliquées dans le dossier de l'habitation sociale et on s'est penchés sur tous les moyens possibles pour financer ce type de logement.»

Il a finalement été décidé de structurer et de lancer le FIM: «Le Fonds de solidarité a approuvé notre démarche en investissant de l'argent et on a pu aller de l'avant. L'idée, c'était de pouvoir donner aux gens habitant dans les quartiers défavorisés de Montréal la possibilité d'avoir une vie meilleure.»

Mario Tremblay, vice-président, affaires publiques et corporatives du Fonds, explique pourquoi celui-ci a choisi d'épauler M^{me} Lambert: «On a décidé d'embarquer en prenant conscience qu'il y avait tout un défi à relever pour retaper le parc immobilier de Montréal et pour qu'il y ait une part de logement social. On n'attend pas des rendements mirobolants du FIM, ce dont on est conscients, mais on ne perdra pas d'argent, et pour nous, c'est un investissement à long terme dont ces gens-là ont besoin.»

Dès les premiers pas...

Une fois cet exemple servi, Mario Tremblay présente le dossier de l'implication sociale et responsable en trois phases: «Il y a eu un 1.0, un 2.0, et on est rendus au 3.0.» Pour le 1.0, il remonte à la naissance du Fonds: «Je me plais à dire que dans son ADN figure celui d'un investisseur socialement responsable, d'abord à cause du lien avec le milieu syndical qui est porté par des valeurs de soli-

darité, d'entraide, etc. Ensuite, dans la loi sur le Fonds, on retrouve comme objectif numéro un la création d'emplois, ce qui apparaît comme passablement nouveau.»

Il poursuit en cernant d'autres avancées: «On a aussi été les premiers en 1983 à mettre de l'avant le concept de bilan social, qui n'était pas connu à l'époque. Il s'est agi du premier jalon posé à titre d'investisseur socialement responsable au moment où on s'est dit qu'on allait investir et apporter un capital, mais qu'on allait en même temps examiner les aspects extra-financiers dans notre analyse du dossier. Dans ce temps-là, il faut reconnaître que cette façon de procéder était quelque peu révolutionnaire.»

Il s'arrête sur la procédure adoptée: «Évidemment, on a des financiers dans les dossiers, mais on a aussi des gens spécialisés, formant une petite équipe, qui travaillent avec eux; ils possèdent des connaissances sur les aspects socioéconomiques et extra-financiers; ils s'interrogent sur le comportement de l'entreprise par rapport à son milieu, sur sa façon de traiter les employés et sur son positionnement en santé et sécurité.» Le Fonds s'est consacré, toujours dans ses premières années d'existence, à un mandat de formation: «On injecte des sous dans l'entreprise parce qu'on existe pour cette raison-là, mais on apporte également de la formation économique en rendant les employés capables de comprendre les enjeux financiers et économiques de leurs entreprises en lien avec leur travail.»

La phase deux se pointe

Le 2.0 de la démarche coïncide à peu près avec l'arrivée de l'an 2000: «On s'est doté à ce moment-là de deux politiques importantes qui ont représenté des jalons assez fondamentaux dans notre croissance. Premièrement, on s'est donné une politique en matière de droit de vote et on a été l'un des premiers investisseurs institutionnels à poser ce geste au Québec. On a alors pris conscience qu'on est actionnaires de PME, mais qu'on détient aussi des actions dans des entreprises de plus grande taille qui sont inscrites à la Bourse, ce qui nous confère un pouvoir sur celles-

MARIO TREMBLAY
FONDS DE SOLIDARITÉ

ci, soit celui d'user de notre droit de vote en fonction de certaines valeurs. On l'utilise pour prendre position sur des enjeux financiers, mais aussi sur d'autres qui ont trait à la conduite des entreprises dans

PHYLLIS LAMBERT
JACQUES GRENIER

leur production à l'étranger, au travail des enfants, au respect des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), etc.»

Un autre pas est franchi en 2001 avec l'adoption d'un

code de conduite à l'international: «On a pris conscience que c'était le début de la mondialisation et que de plus en plus d'entreprises commencent à se livrer non pas à des exportations à l'étranger, mais à de la production. On a compris qu'on ne pouvait pas avoir un double standard: un pour le Québec et un autre dans les autres pays.»

Toujours en mode responsable et durable

C'est autour de 2006-2007 que s'amorce la phase 3.0. Mario Tremblay retrace les événements marquants à partir desquels le Fonds entreprend d'inscrire un bilan social à son rapport annuel: «On parle de l'époque des grandes alliances: il y a la Global Reporting Initiative (GRI) qui entre dans le décor et, plus récemment, les Principes d'investissement responsable (PRI) et le Global Com-

part des Nations unies, auxquels le Fonds participe officiellement. Nous avons tissé là des alliances à l'international en vertu desquelles on a accepté d'être encore plus transparents en faisant rapport au public et à nos actionnaires sur des aspects de nos activités à caractère extra-financier.»

Le vice-président fait mention de l'adhésion à Share il y a près d'un an, un organisme à but non lucratif situé à Vancouver spécialisé dans le dialogue actionnarial. Celui-ci s'applique à regrouper les actionnaires minoritaires de certaines entreprises pour renforcer leur pouvoir d'influer sur les orientations ou les décisions de celles-ci. En réaction au Plan Nord, le Fonds de solidarité s'est de plus doté de lignes directrices de développement durable dans le secteur minier, qui ont été intégrées à son dernier rapport annuel.

fondsftq.com

CONCOURS
LE REER DU FONDS
peut vous mener loin!

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE **CONCOURS** AVANT LE **26 AVRIL 2013** ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER **15 000 \$ AU TOTAL EN CRÉDIT VOYAGE** QUI VOUS DONNE TOUTE LA LIBERTÉ DE PARTIR QUAND, OÙ ET AVEC QUI VOUS VOULEZ!

VOUS POURRIEZ MÊME OBTENIR DES CHANCES ADDITIONNELLES DE GAGNER!

Rendez-vous au
www.gagnezavecelfonds.com/30

30 ANS FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.